



Préfète déléguée de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Secrétariat Général
SAT

ARRETE N° 2017/098 /PREF/SG/SAT du 23 juin 2017

**constatant la désignation d'un nouveau membre
du Conseil économique, social, culturel et environnemental
de la Collectivité de Saint-Barthélemy**

La Préfète déléguée auprès du Représentant de l'État
dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi organique N° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles LO 6223-1 à LO 6223-6;

Vu la loi N° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret N° 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;

Vu le décret du 19 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Monsieur Thierry MAHLER ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 du ministre des outre-mer relatif à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2013 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation des représentants des activités économiques et des représentants des activités sociales, culturelles en environnementales au sein du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 20 février 2015 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation d'un nouveau membre du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy, en la personne de M. Maxime GUIBERT ;

Vu l'arrêté n°2016-08-29-001 SG MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature générale accordée à Mme Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État à Saint-Barthélemy et Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2016 du préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, constatant la désignation d'un nouveau membre du conseil économique, social et culturel de Saint-Barthélemy, en la personne de M. Arnaud TEYSSEYRE ;

Vu le règlement intérieur du conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy ;

Vu la démission de Monsieur Jacques QUESTEL de son poste de conseiller représentant les associations culturelles et sportives de quartier et la candidature proposée au CESCE par l'Association Lézards des Cayes, en la personne de Madame Anne VERNOUX-GREAUX ;

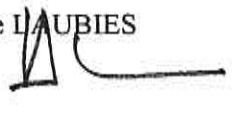
Sur la proposition du Secrétaire général des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

ARRETE :

Article 1 : Il est constaté la désignation de Madame Anne VERNOUX-GREAUX en qualité de représentant de l'Association Lézards des Cayes de Saint-Barthélemy au sein du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy ;

Article 2 : Le secrétaire général des services de l'Etat auprès de la Préfète déléguée et le Président du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Anne LAUBIES



délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.